

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 JANVIER 2021 A 18H AU CENTRE CULTUREL**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 2

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Christelle LEBOEUF (pouvoir à Corinne ROLLAND-MCKENZIE), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA)

**Absents excusés** : Laurent FOURMOND (**M. FOUMOND arrive encours de séance et prend part aux délibérations à compter de la délibération N°2021-005**), Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascal-Henri BASSET

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA

**Date de la convocation** : 07/01/2021

N° de délibération	Objet	Proposition	Vote
2021/001	Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 décembre 2020	► PREND ACTE ET APPROUVE le rapport ci-annexé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 4 décembre 2020	Adoption à l'unanimité
2021/002	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Ouverture de 2 postes de rédacteurs principaux, 1 poste de personnel contractuel à 30/35ème d'adjoint technique, fermeture d'un poste de rédacteur chef	Adoption à l'unanimité
2021/003	Travaux de rénovation halle des sports - Attribution des marches	► DECIDE de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer les marchés comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Lot 1</u></b> – Gros œuvre – société COREBAT pour un montant de <b>22 911.00 € HT</b>,</li><li>• <b><u>Lot 2</u></b> - Etanchéité - société SAPER pour un montant de <b>24 028.50 € HT</b>,</li><li>• <b><u>Lot 3</u></b> – Menuiseries extér -intér - société STAL ALU pour un montant de base de 27 264.00 € HT, - Option 1 Rideau métallique motorisé 2 200.00 € HT / Option 2 Révision des menuiseries intérieures 780.00 € HT, soit au total : <b>30 244.00 € HT</b></li><li>• <b><u>Lot 4</u></b> – Plafond suspendus - Plâtrerie - société TECHNOBAT pour un montant de <b>19 752.97 € HT</b>,</li><li>• <b><u>Lot 5</u></b> – Peinture intérieure – société SIPRIE, pour un montant de base de</li></ul>	Adoption à l'unanimité

		<p>30 252.50 € HT, – Option 1 Peinture sur bacs acier intérieurs grande salle 11 115.00 € HT - Charpente métallique 8 002.50 € HT, soit au total : <b>49 370.00 € HT</b>,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lot 6</b> – Revêtement sols souples – société MAPSOL BALLESTER pour un montant de <b>126 732.00 € HT</b>,</li> <li>• <b>Lot 7</b> –Plomberie et CVC – société CEGELEC, pour un montant de <b>88 000.00 € HT</b>,</li> <li>• <b>Lot 8</b> - Electricité générale - société SAMELEC pour un montant de <b>58 456.00 € HT</b>,</li> </ul> <p><b>Soit un total de travaux de 419 494.47 € HT</b>  ▶ AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.</p>	
2021/004	Réalisation d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres - Maitrise d'œuvre pour l'aménagement, la conception scénographique et le suivi	<p>▶ DECIDE d'attribuer le marché au groupement dont le mandataire est <b>l'ATELIER D'ARCHITECTURE PHILIPPE POUS</b>, 15 rue de la Barre à Perpignan (66000) pour un montant estimatif de <b>194 200 € HT</b> (taux de rémunération de 12 % pour la partie architecturale estimée à 1 100 000 € HT et de 14 % pour la partie muséographie /scénographie estimée à 350 000 € HT).</p> <p>▶ AUTORISE M. le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces afférentes à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/005	Bail de location local poterie – 4 rue Pau Berga	<p>▶ APPROUVE la conclusion d'un bail dérogatoire d'une durée de trois ans entre la Commune et <b>Mme Anne VINCE « La Poterie d'Anne »</b>, domiciliée 7 Carrer Na Patorra à CASTELNOU -66300- (enregistrée sous le N° SIRET 801 521 030 00024) pour la location du rez-de-chaussée du local communal sis 4 Rue Pau Berga en vue d'y installer son atelier de poterie</p> <p>▶ DECIDE de fixer le loyer à la somme de <b>180 € / mois</b>, soit 2 160 € / an</p> <p>▶ DESIGNER Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à MILLAS - 66170- pour la rédaction et la conclusion de ce bail dérogatoire ; les frais notariés étant pris en charge par la Commune</p>	Adoption à l'unanimité

*Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.*

Compte-rendu affiché le : 20/01/2021

Mis en ligne sur le site de la commune le : 20/01/2021